

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai 2022, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Gonnery se sont réunis à 20h à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 12 mai 2022 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. VIET Claude | 9. PARCHEMIN Fanny |
| 2. ANGER Michel | 10. CHEVALIER Nicolas |
| 3. BIDAN Denis | 11. RIGOUX Juline |
| 4. LE METAYER Catherine | 12. SCHNAIDERMAN Carole |
| 5. AUBIN Auguste | 13. ROBIN Christophe |
| 6. RENOUARD Rachelle | |
| 7. CALME Mickaël | |
| 8. HUET Patrice | |

ÉTAIT ABSENTE REPRESENTÉE

14. LE SAUCE Blandine représentée
par SCHNAIDERMAN Carole

Madame Juline RIGOUX est nommée
secrétaire de séance par le conseil
municipal.

Présence de la secrétaire de mairie.

Ordre du jour :

1/Pontivy Cté :	2
2/Aménagement des abords de l'Etang :	3
3/Maison Loubeau :	3
4/Reprise de la boulangerie :	3
5/Voirie :	3
6/Colonnes enterrées/aériennes :	4
8/Personnel :	4
9/Questions diverses.....	5
- MAPA :	5
-Abris bus scolaires.....	5
-Jeunes.....	5
-Point sur les travaux de la rue du Calvaire.....	5
-Garderie Ecole des Couleurs.....	5
-Cimetière Jardin du Souvenir	5
- Stationnement de caravanes/mobil homes/Cars	5
- Formation PSC1 :	5

1/Pontivy Cté :

Prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité 2021-2022

Le maire présente le projet de pacte et la délibération :

Le pacte fiscal et financier de solidarité qui fixe le cadre des flux financiers et les liens fiscaux entre Pontivy Communauté et ses communes-membres a été adopté par délibération du 29 novembre 2016 pour la période 2017-2020.

Par délibération du 18 juin 2019, ce pacte a été amendé sur trois points. (Foncier bâti économique/Taxe d'aménagement /IFER éoliennes, hydrauliques et photovoltaïques).

Ce pacte avait fait l'objet de délibérations communales favorables, à l'exception des communes de Bréhan, Le Sourn, et Noyal-Pontivy.

L'année 2021 a été consacrée aux échanges avec les trois communes, le pacte voté pour la période 2017-2020 a pris fin le 1er janvier 2021, sans prolongation puisque dans l'attente d'un accord unanime.

Cet accord unanime étant désormais obtenu, par délibération n°24CC29.03.22, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de prolonger le Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022, tel que présenté dans le document joint,

Le conseil approuve la prolongation du pacte financier et fiscal de solidarité pour les années 2021 et 2022.

2/Aménagement des abords de l'Etang :

Financement : le projet s'élève à 280 000 € HT. Les accords de subventions obtenus sont la DETR pour 80 000€ et l'Agence des Sports pour 60 000 €. Le maire propose de solliciter une subvention de 70 000 € (25%) au Département et de 6 000 € auprès de Pontivy Communauté.

Le conseil municipal approuve la proposition.

Michel Anger présente les différentes propositions d'équipements retenues par le bureau d'étude, des demandes de devis sont en cours.

Il s'en suit une discussion sur l'aménagement du ponton scène et des gradins, sur l'aire de camping-car, l'installation de toilettes, le type de pump track , l'éclairage ou le balisage autour de l'étang, les équipements possibles pour l'atelier fitness, le parcours sportif et le parcours agilité . Les choix définitifs seront arrêtés au vu du résultat de la consultation en cours.

3/Maison Loubeau :

Point de l'EPFB sur la succession : échanges avec les notaires pour demander à la trésorerie d'intervenir auprès du tribunal judiciaire pour déclarer la succession vacante, ainsi le tribunal désignera les Domaines en qualité de curateur.

Arrêté de mise en sécurité d'urgence : proposition de la DDTM pour la démolition de la charpente et de la toiture à la charge de la commune. Sur les conseils de l'EPFB , le maire propose d'attendre le règlement de la succession pour prendre un arrêté.

4/Reprise de la boulangerie :

Le géomètre est passé pour la division de l'immeuble et du foncier.

Le maire propose de reporter l'examen du dossier au prochain conseil municipal.

5/Voirie :

Programme 2022.

Attribution du marché à l'entreprise Eiffage pour 3 ans, montant 2022 : 51 023,50 € HT, Laran 1000m, le Nézy 26m et Goultreux 105 m, travaux à réaliser avant l'été.

Impasse des Colombes : l'entreprise Kalon fera une bicouche fin mai.

Numérotation des maisons en campagne,

Denis Bidan présente le dossier réalisé par la Poste avec en exemple le village de Laran et le choix d'une numérotation par géolocalisation. La Poste prévoit de réunir la population en septembre. Il restera également à passer commande des numéros avec la Poste ou un autre fournisseur.

Panneaux de signalisation et des lieux-dits : présentation du projet et du devis établis par l'entreprise SPM22. Le conseil municipal retient la couleur grise pour les panneaux de lieux-dits et la police de caractère retenue dans la chartre graphique définie lors du changement du logo communal.

Recensement des ponts : l'étude a été confiée au cabinet, Apave, qui doit établir un carnet de santé de chaque ouvrage. La liste des ponts éligible sera établie.

6/Colonnes enterrées/aériennes :

Proposition de Pontivy Communauté :

2 colonnes enterrées ou semi-enterrées et 5 colonnes aériennes

Pour les 4 flux, ordures ménagères, emballage, verre et papier.

Participation financière de la commune 15 % de l'investissement HT des colonnes enterrées ou semi-enterrées.

Le conseil municipal demande d'interroger le service pour obtenir des précisions complémentaires avant de prendre une décision.

Un récent courrier rappelle que l'entretien des espaces verts autour des conteneurs est à la charge de la commune.

7 / Rénovation du chauffage Ecole/Mairie

Présentation du résultat de l'audit du cabinet ABEE.

Dépôt d'une demande de subvention DSIL, 50% de **124 500 € HT**, pour une 1^{ère} tranche prévue en 2022 : remplacement de la chaudière et remplacement des ouvertures de l'école.

Demande de subvention complémentaire auprès du Département 25 % et de Pontivy Communauté au titre du fonds de concours 5 %.

2^{ème} tranche de travaux en 2023 Ecole : isolation des combles et des murs.

Pour faire le choix entre la chaudière à pellets ou la pompe à chaleur, le conseil municipal demande un comparatif des coûts de fonctionnement des deux solutions par le cabinet qui a fait l'audit.

Compte tenu des besoins le conseil municipal approuve la rénovation des sanitaires de l'école pendant l'été en isolant par l'intérieur en supprimant un WC mais en conservant l'accès aux personnes handicapées.

8/Personnel :

Mise à jour du rifseep : au vu de l'avis favorable du CTP en date du 30 avril 2022, le conseil délibération entérine le remplacement des montants fixes par des plafonds inférieurs aux corps de référence. Les primes seront attribuées par arrêté individuel.

Dans l'attente de l'organisation des classes à la prochaine rentrée, un renouvellement du contrat de l'emploi aidé serait peut-être possible en motivant la demande auprès du pôle emploi.

Espaces verts : Le conseil municipal valide le recrutement d'un agent à temps partiel sur les trois mois d'été, 50h par mois.

Proposition d'un temps de détente, autour de grillades, pour les élus et employés, date à confirmer le vendredi 1^{er} juillet à l'atelier communal.

- MAPA :

Le transfert de gestion de l'établissement vers une association, est toujours à l'étude. Le maire espère une décision favorable pour cet été et un transfert effectif au 1^{er} janvier 2023. Le recours contre le redressement de l'Urssaf a été reporté par le tribunal.

-Abris bus scolaires

Michel Anger et Carole Schnaiderman vont rencontrer les représentants de la Région pour la demande de création de nouveaux arrêts. Un abribus a été commandé pour la rue de la Noë.

-Jeunes

Pour financer leur projet, les jeunes ont vendu du muguet et du pains car l'épicerie était fermée. Le repas moules/frites à emporter est reporté compte tenu des difficultés d'approvisionnements en huile.

Famille Rurales propose des séjours d'été pour les jeunes

-Point sur les travaux de la rue du Calvaire

La bicouche a été effectuée sur les trottoirs, le choix des plantations de vivaces vient d'être validé pour les espaces verts aménagés.

-Garderie Ecole des Couleurs

L'entreprise Renouard va poser les ouvertures, le plaquiste interviendra à suivre pour les reprises de placo ainsi que le peintre. Ouverture prévue pour la rentrée.

Changement des horaires : Le conseil refuse de modifier les horaires car suite à l'enquête auprès des familles une seule était demandeuse.

-Cimetière Jardin du Souvenir

Pose du monument avec des plaques d'identification des défunts est en cours, le prix de revente des plaques reste à définir et la gravure sera à la charge des familles.

- Stationnement de caravanes/mobil homes/Cars

Rue de la Barrière et rue du Verger : Le maire a pris contact avec la gendarmerie et le tribunal pour non-respect de son arrêté interdisant le stationnement dans le périmètre du calvaire classé. L'architecte du propriétaire du terrain rue de la Barrière vient de demander un rendez-vous.

- Formation PSC1 :

Carole Schnaiderman a pris contact avec le centre de secours de Pontivy, une formation pourrait être organisée pour le personnel à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h45.